



## COMPTE RENDU DE SEANCE

17 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GREMILLON, Maire.

**Date de la convocation** : 11/05/2022

**Date d'affichage** : 11/05/2022

### **Nombres de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 13

Qui ont pris part au vote : 17

**Présents** : GREMILLON Alain, BERNES Serge, GODEFROY Vincent, BOUZEAU Brigitte, MEDARD Claude, BRABANT Angélique, MENAGER Michel, BARBIER Catherine, GERBAULT Aurélie, GRAFFIN Ghislaine, HEUZARD Emilie, LEFEUVRE Thierry, ROUSSELOT Pierre.

**Absents ayant donné procuration** : CARTEREAU Angeline à GREMILLON Alain, BUREAU Denis à GODEFROY Vincent, LEBouc Pauline à GODEFROY Vincent, TREMIER Josette à BERNES Serge

**Absents** : FAUTRAT Jennifer et DELANGLE Dominique

**A été nommé secrétaire** : ROUSSELOT Pierre

## SOMMAIRE

20220501	SALLE POLYVALENTE : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE
20220502	SALLE POLYVALENTE – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX
20220503	LOCAL COMMERCIAL FIXATION DU PRIX DE VENTE
20220504	COMITE DES FETES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

### **20220501 - SALLE POLYVALENTE : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une imprécision du descriptif des travaux de la part de l'architecte concernant la démolition des plafonds dans la partie bureaux existante, la signature d'un avenant s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant portant une moins-value de 1 300 € HT sur les honoraires du mandataire du groupement, AMC Architectes. Le nouveau montant du marché concernant la part de AMC Architectes est porté de 50 504.29 € HT à 49 204.29 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre concernant le mandataire du groupement, AMC Architectes, pour une rémunération de 49 204.29 € HT
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **20220502 – SALLE POLYVALENTE – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'exécution des travaux de la salle polyvalente il est nécessaire de prendre en compte des ajustements techniques en moins et plus-values, notamment pour les raisons suivantes :

- abandon de l'espace fumeur
- prolongement de la dalle extérieure pour éviter tout problème d'infiltrations
- extension de l'abri conteneurs
- pose d'un réseau PVC haute température dans la cuisine.

Monsieur le Maire présente les projets d'avenant concernant les lots suivants :

#### **Lot 1 Gros œuvre LMBTP**

Montant HT initial	186 800.00 €	
Avenant n°1 HT	5 714.31 €	
Nouveau montant HT	192 514.31 €	Soit une augmentation de 3.06 %

#### **Lot 2 Charpente métallique DORISON**

Montant HT initial	39 167.42 €	
Avenant n°1 HT	5 663.32 €	
Nouveau montant HT	44 831.04 €	Soit une augmentation de 14.46 %

#### **Lot 3 Bardage couverture SMAC**

Montant HT initial	97 500.00 €	
Avenant n°1 HT	- 842.26 €	
Nouveau montant HT	96 657.74 €	Soit une diminution de 0.86%

#### **Lot 4 Menuiseries extérieures alu SPBM**

Montant HT initial	61 000.00 €	
Avenant n°1 HT	- 4 700.00 €	
Nouveau montant HT	56 300.00 €	Soit une diminution de 7.70%

#### **Lot 8 Electricité courant fort/courant faible ES BPC Electricité**

Montant HT initial	112 425.26 €	
Avenant n°1 HT	- 201.10 €	
Nouveau montant HT	112 224.16 €	Soit une diminution de 0.18%

#### **Lot 11 Peinture revêtement de sol MDP Gombourg**

Montant HT initial	33 435.75 €	
Avenant n°1 HT	- 225.04 €	
Nouveau montant HT	33 270.71 €	Soit une diminution de 0.49%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants conformément à l'exposé ci-dessus
- **AURORISE** monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec les entreprises concernées ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution

#### **20220503 – LOCAL COMMERCIAL FIXATION DU PRIX DE VENTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le locataire du local commercial situé 2 rue de La Chapelle Saint Rémy a fait part de son intention d'acquérir ce bâtiment.

Ce bien est situé sur la parcelle C 75 d'une contenance de 210 m<sup>2</sup> et est composé comme suit :

- Au rez-de chaussée d'une surface utile de 157 m<sup>2</sup> : local commercial à usage de charcuterie-traiteur, boutique, salle de découpe, cuisine et réserve
- Au 1<sup>er</sup> étage d'une surface habitable de 86 m<sup>2</sup> : un logement de 3 ou 4 pièces actuellement utilisé comme local de stockage
- Cave de 15 m<sup>2</sup> et grenier de 91 m<sup>2</sup>

Vu l'avis des Domaines en date du 26 novembre 2021, monsieur le Maire propose d'en fixer le prix de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente du local commercial situé sur la parcelle C 75 au prix net vendeur de 160 000 €
- **AUTORISE** monsieur le Maire à établir et signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire.

#### **20220504 – COMITE DES FETES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de son assemblée générale de dissolution, l'association du « Comice agricole Lombron 2018 » a décidé de répartir son bonus de liquidation à la commune selon les conditions suivantes :

- 1 500 € au Comité des Fêtes pour la manifestation Lombr 'en Fête
- 1 500 € pour la rénovation du lavoir
- 684 € pour l'achat d'illuminations de Noël

Vu le rapport de l'assemblée générale de l'association du « Comice Agricole Lombron 2018 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Comité des Fêtes en vue de l'organisation de la journée festive Lombr'en Fête du 18 juin 2022

#### **Salle polyvalente**

Concernant l'alimentation électrique du bâtiment, depuis la sortie du bâtiment jusqu'en limite du portail d'accès 100 ml, cette prestation n'était pas prévue dans le marché des entreprises.

Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises de terrassement.

#### **Maison de Santé Pluridisciplinaire : projet d'extension**

Pour faire suite à la rencontre avec le dentiste et l'infirmière lors du dernier conseil municipal, qui se sont exprimés au nom de l'ensemble du corps médical, une réflexion est engagée en vue de l'extension de la MSP.

Madame MAUNY architecte de la MSP a été contactée pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Le bureau municipal la rencontrera le 8 juin à 17h45.

Dans une première réflexion, les aménagements pourraient être les suivants :

- Dans l'extension il y aurait lieu de prévoir
  - trois cabinets médicaux,
  - une salle d'attente,
  - une salle de convivialité,
  - un sanitaire,
  - un local pour stocker les déchets (DASRI),
  - éventuellement un box pour la kiné, celui attendant au cabinet de la pédicure devenant son atelier de podologie.
- Les deux cabinets médicaux existants pourraient être transformés en logement pour accueillir des internes en médecine

L'ensemble des professionnels de Santé a créé une ESP CLAP (Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient), association reconnue par l'ARS, qui rend maintenant la commune éligible à des subventions de la Région (25 % des travaux plafonnés à 50 000 €). Le Département a également été sollicité. L'Europe via le Pays du Perche Sarthois pourrait allouer une subvention allant jusqu'à 50 000 €. Dans le cadre du plan de relance du Département, la commune a obtenu en 2021 la somme de 34 000 € pour le financement de la salle polyvalente. Ce même montant serait reconduit pour 2022, à la condition que les travaux de la salle polyvalente soient terminés à la fin de cette année.

#### **Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations**

Délégation n°15 – Droit de préemption

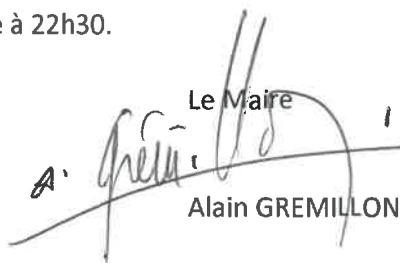
La commune n'a pas préempté sur la vente des biens suivants :

- Parcelles C 219 et 220, 5 rue de Torcé

#### **Informations diverses et questions orales**

- L'Entente Intercommunale Lombron/La Chapelle Saint Rémy s'est réunie le 9 mai 2022 : le compte rendu a été transmis à l'ensemble du conseil.
- AXA Assurance a remis ses conclusions concernant le rapport d'expertise sur les désordres des courts de tennis : pas de suite favorable à notre demande
- La commune de Montfort le Gesnois travaille sur des tracés de parcours de randonnées qui traverseront la commune (chemin des Joizières, chemin du Barrois, chemin de la Louvrais, chemin du Gué des Bondes). Elle sollicite la commune pour un droit de balisage.
- Elections législatives : rappel sur la tenue des bureaux de vote pour les législatives des 12 et 19 juin.
- Etude zone humide du centre bourg : notre dossier de candidature a été sélectionné par la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l'appel à projets «Biodiversité en Pays de La Loire».
- Prochain conseil municipal le 16 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire  
  
Alain GREMILLON

